

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Livret de sensibilisation

LA RESSOURCE EN EAU (L'OR BLEU)

Mai 2022

   www.pnr-millevalches.fr



LE PARC EST-IL VRAIMENT UN CHÂTEAU D'EAU ?

➤ Non !

La densité de cours d'eau, le nombre important de sources et de plans d'eau non naturels donnent l'impression trompeuse que l'eau est une ressource illimitée sur notre territoire ! Les précipitations, seule entrée d'eau, sont comprises entre 800 et 1800 mm par an. Du fait de la nature granitique et imperméable du sous-sol les nappes souterraines sont peu profondes et déconnectées les unes des autres. Ainsi, elles ne retiennent qu'une faible part de l'eau de pluie. Seules les zones humides permettent un stockage naturel de l'eau sur notre territoire.

CHIFFRES CLÉS

2,15 km de cours d'eau par km² contre 1,65 km par km² à l'échelle du Limousin.
15 à 20 % de zones humides contre 2,5 % à l'échelle de la France métropolitaine

Depuis quelques années, le changement climatique impacte également la ressource en eau sur le Parc :

Des précipitations en été ↓

De la période d'été ↑ de 1 à 2 mois

Des débits des cours d'eau (-10 à -60 %) ↓

Du nombre de cours d'eau en assec total en période estivale ↑



COMMENT CONSERVER DE L'EAU SUR NOTRE TERRITOIRE ?

➤ En conservant les zones humides et leurs fonctionnalités !

Une zone humide non dégradée peut rendre des services à notre société notamment en jouant un rôle d'éponge pour réguler la quantité d'eau :

Réservoir de biodiversité :

Maintien d'espèces et de milieux spécifiques

Régulation des flux :

Absorbe l'eau en période de crue et la restitue en période de sécheresse

Régulation climatique :

Produit de l'oxygène, stocke du carbone, régule la température

Épuration des eaux :

Filtre et transforme certains polluants

Services culturels et sociaux :

Améliore le cadre de vie et l'intérêt paysager

LE SAVIEZ-VOUS ?

1 m³ de tourbe = 800 L d'eau + 1 tonne de carbone stockés

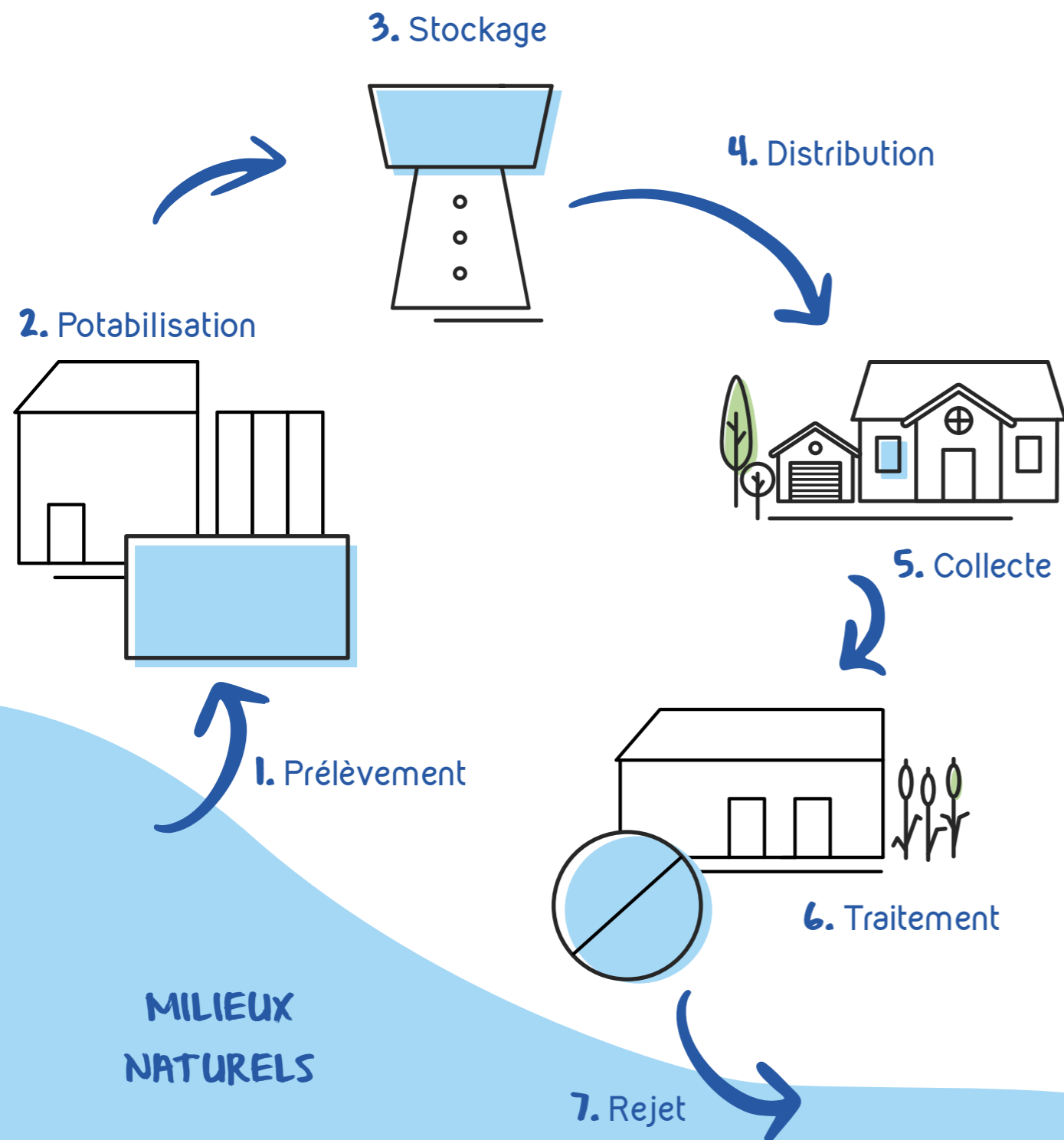


Prairie humide de fond de vallon - ©CEN NA

D'OÙ VIENT L'EAU DU ROBINET ? OÙ VA-T-ELLE ?

Des milieux naturels !

Afin d'acheminer l'eau vers le robinet, l'Homme a apprivoisé la ressource et a créé un cycle de l'eau domestique : le petit cycle de l'eau.



Le prélèvement de l'eau (étape 1) peut se faire dans les eaux de surfaces (cours d'eau, retenues...) ou souterraines (nappes). Pour être potable, l'eau doit subir divers traitements (étape 2) : filtration, désinfection... Une fois potabilisée, l'eau est stockée dans un réservoir (étape 3), souvent un château d'eau. L'eau est donc disponible pour être acheminée jusqu'aux consommateurs (étape 4).

Après utilisation, l'eau usée est collectée (étape 5) et rejoint la station d'épuration pour y être nettoyée (étape 6). Toutes les habitations ne sont pas connectées au réseau d'assainissement collectif, il existe donc des dispositifs individuels. Après épuration, l'eau est rejetée dans le milieu naturel.

Le petit cycle de l'eau est donc un circuit « fermé » : l'eau que nous prélevons aux milieux retourne dans les milieux naturels.

Il est donc primordial d'économiser et de respecter au maximum cette ressource. En effet, plus la quantité d'eau à traiter est grande et plus l'eau est polluée, plus elle nécessitera de traitements. Ces derniers peuvent engendrer une augmentation du prix de l'eau.



3 BONNES RAISONS DE CHOISIR L'EAU DU ROBINET PLUTÔT QUE DE L'EAU EN BOUTEILLE

Qualitative

L'eau du robinet est le produit de consommation le plus contrôlé. De plus, la composition de certaines eaux minérales serait non conforme s'il s'agissait d'eau du robinet.

Économique

L'eau en bouteille est en moyenne 100 à 300 fois plus chère que l'eau du robinet. Ce surcoût est principalement dû à l'emballage qui sera jeté.

Écologique

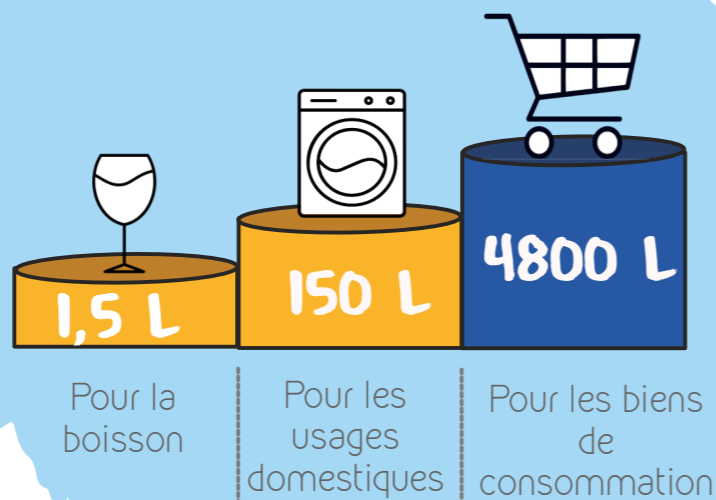
Les bouteilles engendrent plus de 150 000 tonnes d'emballages par an. En moyenne, une bouteille parcourt 300 km avant d'arriver chez le consommateur.



QUELLE EST MA CONSOMMATION EN EAU ?



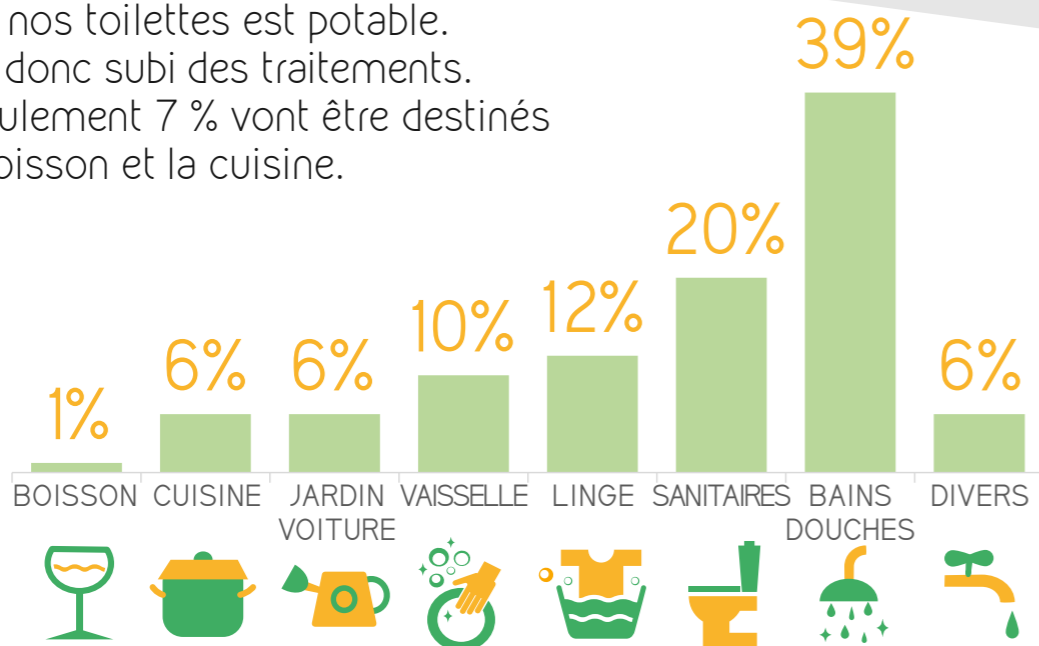
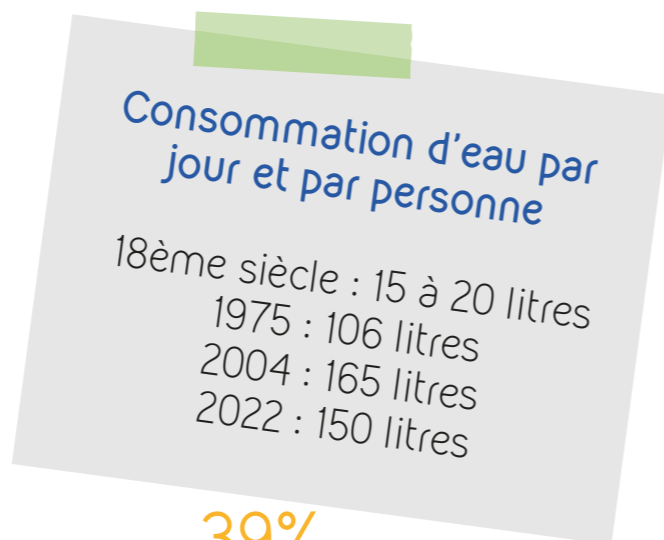
En moyenne, un français consomme par jour :



La consommation directe : 150 L par jour par personne

La consommation directe est l'eau utilisée par une personne dans son foyer. À cela, il faut ajouter les utilisations collectives (écoles, hôpitaux, dans le cadre professionnel, etc.).

Toute l'eau qui sort de nos robinets ou de nos toilettes est potable. Elle a donc subi des traitements. Or, seulement 7 % vont être destinés à la boisson et la cuisine.



La consommation indirecte : 4800 L par jour par personne

Quand nous achetons un vêtement, un aliment, un meuble, un smartphone, nous consommons de l'eau locale et également de l'eau qui provient de l'autre côté de la planète !

Tous les produits que nous consommons ont une « empreinte eau » à la fois en termes de quantité et de qualité.

Un jeans

- + culture du coton
- + filage des fibres
- + tissage
- + délavage
- + fabrication des boutons, zips...
- + transport

11 000 litres

Une tasse de café



170 litres
= 2 douches

Équivaut
à boire 1,5 litre d'eau pendant 20 ans pour une personne

Un ordinateur



1500 litres
= Consommation directe d'une personne pendant 10 jours

L'EMPREINTE EAU D'UNE PERSONNE

Est la somme de la quantité d'eau nécessaire pour satisfaire ses besoins directs et produire tout ce qu'elle achète (empreinte eau de tous les produits).

La quantité est surprenante ! Cette notion permet de prendre la mesure de notre responsabilité : par notre consommation, nous sommes tous acteurs !

Va-t-on considérer l'empreinte eau au même titre que l'empreinte carbone ? Et tout cela sans parler de la qualité de l'eau...

COMMENT DIMINUER MON « EMPREINTE EAU » ?

Voici une liste non exhaustive d'actions pour réduire notre « empreinte eau ».

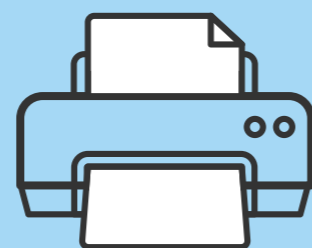
➤ Dans votre quotidien

- ✓ Privilégier le papier recyclé et limiter vos impressions.
- ✓ Privilégier des produits ménagers et cosmétiques naturels.
- ✓ Récupérer l'eau de lavage et de cuisson des légumes ou l'eau de la douche pendant le temps de chauffe pour arroser les plantes.
- ✓ Ramener vos médicaments à la pharmacie.
- ✓ Économiser l'électricité.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Un robinet qui goutte équivaut à 4 à 5 L d'eau perdus par heure soit 100 à 120 L par jour !



Remplacer le papier par du papier recyclé engendre 90 % d'économie d'eau et 50 % d'énergie.



Économiser l'énergie c'est aussi économiser l'eau ! En effet, la production d'énergie est consommatrice d'eau. Par exemple, l'énergie nucléaire peut consommer jusqu'à 40 % de l'eau qu'elle prélève.

➤ Dans votre maison

- ✓ Réparer les fuites en relevant régulièrement votre compteur d'eau pour les détecter.
- ✓ Réparer les objets et sinon privilégier l'achat des produits d'occasion ou reconditionnés.
- ✓ Recycler ou donner les objets que vous n'utilisez plus.



➤ Dans votre assiette

- ✓ Privilégier le « fait maison » plutôt que les produits transformés.
- ✓ Privilégier des produits avec le type de production le plus responsable.
- ✓ Acheter des produits de saison et/ou locaux.
- ✓ Réduire les produits à usage unique, comme par exemple les dosettes de café.

➤ Dans votre armoire

- ✓ Acheter des vêtements d'occasion ou éco-responsables.
- ✓ Donner les habits que vous ne portez plus !
- ✓ Privilégier des matières comme le coton biologique, le lin, le chanvre...



➤ Dans votre jardin

- ✓ Pailler votre potager.
- ✓ Arroser en fin de journée.
- ✓ Choisir des espèces adaptées à votre climat.
- ✓ Récupérer l'eau de pluie avec votre nouvelle cuve !



COMMENT LE PNR DE MILLEVACHES PEUT-IL M'ACCOMPAGNER ?

Participer aux commandes groupées

Soutenu par l'ADEME, le Syndicat du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est engagé dans un programme d'Adaptation au changement climatique 2022-2024, centré sur la préservation des ressources, l'accompagnement au changement de pratiques et l'adaptation des filières et secteurs économiques.

Dans ce cadre, **des commandes groupées** ont été mises en place. Elles ont pour objectifs de sensibiliser les habitants, collectivités et entreprises du territoire à la préservation des ressources en se regroupant pour acquérir des équipements appropriés.

À L'heure actuelle, deux sessions de commandes groupées de récupérateurs d'eau de pluie ont été organisées par le PNR.



Contact Énergie - Climat :
Manon Campenet
tepos@pnr-millevaches.fr
06 31 85 86 68

Quelques règles à respecter !

Écologique et économique, les cuves à eau vous permettront de réduire votre consommation d'eau potable, ainsi que la facture associée. Cependant, cette démarche responsable de gestion durable de l'eau potable implique de respecter quelques règles...

L'usage de l'eau de pluie est autorisé pour :

- ▶ Les usages extérieurs (arrosage, lavage des véhicules, des façades...);
- ▶ L'alimentation des chasses d'eau et le lavage des sols ;
- ▶ Le lavage du linge, sous réserve d'un traitement adapté de l'eau de pluie ;
- ▶ Les usages professionnels et industriels.

L'utilisation de l'eau de pluie en intérieur est interdite pour les établissements scolaires et de santé.

En cas d'utilisation de l'eau de pluie à l'intérieur de votre habitation, vous devez faire une déclaration d'usage en mairie, signaler clairement chaque point de soutirage d'eau de pluie « Eau non potable » et assurer l'entretien des équipements (arrêté du 21 août 2008).



Récupérateur d'eau de la première commande groupée. ©PNRML

Quelques exemples d'intégration

Pour que votre cuve à eau s'intègre au mieux dans votre espace extérieur, nous vous proposons quelques exemples d'aménagement : bardage en bois, habillage en pierre, camouflage avec de la végétation...



Cuve à eau bardée de bois ©J.COLLET



Cuve à eau empierrée ©J.COLLET

Par ailleurs, le PNR de Millevaches en Limousin est engagé dans la protection et la restauration des milieux aquatiques, via notamment trois Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, outils multi-partenariaux et multi-thématiques des Agences de l'Eau.

Sur le bassin Adour-Garonne, le contrat «**Chavanon en Action**» est coordonné par le PNR ML depuis 2015.

Du côté du bassin Loire-Bretagne, le PNR ML co-coordonne le contrat «**Sources en Action**» depuis 2011 et est également maître d'ouvrage sur le contrat de la **Creuse amont**.

Vous avez des questions ou des projets
en lien avec la ressource en eau ?
N'hésitez pas à nous contacter !

Contact Eau et milieux aquatiques :

Julie Collet - j.collet@pnr-millevaches.fr - 06 31 73 33 49

Camille Gaubert - c.gaubert@pnr-millevaches.fr - 06 77 83 89 51

Éloïse Le Roux - e.le-roux@pnr-millevaches.fr - 06 77 83 88 94



Réalisation : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin - Mai 2022 - Imprimé Par Nos Soins, sur papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Photo couv ©C.Escurat / Icônes : Freepik et Pixabay.

Sources : PNR ML, Agences de l'eau, ADEME, Hydro Eau France, CIEau, jeconomiseleau, Veolia, UFC que choisir, Reporterre, Water Foot Print, livret pédagogique de l'escape game Héros H2O - conception : L'Eau Bordeaux Métropole et Cap Sciences.